



Concept « food trucks » en ville d'Yverdon-les-Bains

la Ville d'Yverdon-les-Bains met à disposition, sur le domaine public, 3 emplacements destinés à des *food trucks*. Les exploitants de ces cuisines mobiles doivent déposer un dossier complet auprès de la Police du commerce, rue du Valentin 12, case postale à 1401 Yverdon-les-Bains ou polcom@policenv.ch.

Mais attention, seuls les mets de qualité, originaux et dans la mesure du possible de production locale auront l'occasion de ravir les palais des Yverdonnois.

Les trois emplacements mis à disposition sont :

- ✓ Promenade Auguste-Fallet (jeudi et vendredi de 09h00 à 19h00)
- ✓ Place de la Gare (mercredi de 11h00 à 19h00)
- ✓ Rives du Lac d'avril à octobre (mercredi de 09h00 à 19h00 et samedi de 09h00 à 19h00)

Merci de bien vouloir indiquer de manière précise, le ou les emplacement(s) souhaité(s).

La durée minimale d'engagement pour un emplacement est de 3 mois, renouvelable tacitement. Un forfait trimestriel de Fr. 250.-- par emplacement vous sera facturé. Ce montant sera dû, peu importe le nombre de présence.

Un contrat entre la Ville et le responsable du food truck devra être signé.

Seuls les dossiers munis des documents suivants seront étudiés :

- ✓ Copie de la licence
- ✓ Autorisation de l'OFCO (Office de la consommation)
- ✓ Carte des mets et des boissons avec prix
- ✓ Descriptif détaillé de la qualité et de la provenance des produits
- ✓ L'originalité et le soin donné à l'installation (fournir des photos)

Les conditions de base sont les suivantes :

- ✓ Autorisations limitées dans le temps, pour permettre une alternance avec la concurrence
- ✓ Sélections en fonction de l'offre en restauration fixe à proximité immédiate
- ✓ Capacité d'accueil sur le domaine public limité à 9 personnes par camion
- ✓ Interdiction de vente d'alcool